

Le Conseil Économique, Social et Environnemental <http://www.lecese.fr/>, suite à une saisine gouvernementale, a rendu un avis en séance plénière le 13 septembre 2011 sur « Les inégalités à l'école ». Cet avis a été confié à Xavier Nau du groupe de la CFDT.

Claude Michel et Pierre-Jean Rozet ont participé aux travaux de la section de l'Éducation, de la Culture et de la communication et apportent le point de vue de la Cgt sur cet avis. Nous avons échangé avec les camarades responsables des questions éducatives à la confédération : Ghyslaine Richard, Christine Barriaud et Catherine Perret.

Vous pourrez trouver le déroulement complet de cette assemblée plénière sur le site de la CGT : <http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>

L'avis

Auto-saisine par décision du bureau en date du 22 février 2011, la section a auditionné un grand nombre d'intervenants de qualité, ce qui a permis de nourrir la réflexion des conseillers. L'avis fait l'objet d'un constat sur la croissance des inégalités scolaires, d'une analyse qui met en évidence le lien entre inégalités scolaires et inégalités sociales et territoriales, la responsabilité des politiques scolaires (empilement de réformes inabouties ou appliquées avec inconstance, réformes contestables, formation insuffisante des enseignants..) et de préconisations centrées sur la nécessité d'assurer la réussite de toutes et de tous.

Les principales propositions contenues dans l'avis

L'avis comporte :

1 - assurer la réussite de tous et de toutes dans la scolarité obligatoire :

- l'école et le collège doivent constituer la priorité de l'Éducation nationale,
- les communes doivent fortement s'impliquer pour permettre aux enfants de faire leur travail du soir au sein même de l'école, faire de l'enseignement primaire une priorité communale,
- en ce qui concerne le socle commun et les cycles, il faut créer les conditions nécessaires à la bonne mise en œuvre de ces réformes, appliquer l'organisation en cycles dans toutes les écoles, agir contre les redoublements en cours de cycle,
- les relations entre l'école et les parents doivent être améliorées en favorisant l'accès des parents à l'école.

2 - assurer la réussite de tous et de toutes sur tout le territoire :

- l'éducation prioritaire doit être refondée ; la carte scolaire doit être remise en place sur de larges bassins de formation.

3 - La formation et le métier d'enseignant doivent être repensés :

- il faut prendre le temps de stages en situation avec des professeurs chevronnés, apprendre à travailler en équipe, à développer des pédagogies différenciées ; la formation continue doit être développée. Le temps de service des enseignants doit intégrer les nouvelles missions.

4 - Il faut articuler pilotage national du service public et autonomie :

- assurer un rôle central au conseil pédagogique et au conseil des maîtres ; le conseil pédagogique doit constituer la cheville ouvrière du projet de l'établissement ; nous avons besoin d'une régulation forte de l'autorité académique.

5 - Quant au « modus operandi » de la réforme, il est décisif pour une réforme aboutie et acceptée par la société.

Point de vue de la CGT

Sur le constat : malgré les discours sur la réussite de tous, l'école républicaine est en panne

En rupture avec la démocratisation relative des années 1960-1990, les inégalités scolaires s'aggravent surtout depuis quinze ans. La ségrégation scolaire progresse. Ce constat va de pair avec la ségrégation urbaine surtout dans les grandes villes, il est présent aussi dans certaines régions rurales.

Sur l'analyse : l'école n'est plus en réalité la première priorité nationale

La baisse de la dépense intérieure d'éducation en pourcentage du PIB dans la décennie 2000 ainsi que les diminutions drastiques de postes ces dernières années (70 000 emplois depuis 2007 !) et qui se poursuivent aujourd'hui, pèsent sur la capacité du système scolaire à faire réussir tous les jeunes. La politique d'éducation prioritaire (des ZEP aux dispositifs ECLAIR) a été menée de manière intermittente, a été peu évaluée et a conduit à une dilution des moyens. La carte scolaire a été massivement contournée mais sa suppression récente réduit encore la mixité sociale. Le socle commun de connaissances a fait l'objet d'un débat contradictoire dans la section : nous penchons pour notre part pour un regard critique s'il s'agit de geler le contenu de ce que l'on entend par connaissances et compétences de base ou de renoncer à une véritable ambition éducative.

Sur les préconisations : assurer la réussite de tous

C'est d'une réforme globale dont nous avons besoin pour que la société retrouve confiance en l'école. Nous devons passer de l'égalité des chances à l'égalité des droits. Puisque les difficultés d'apprentissage sont précoces et durables et liées à la situation culturelle et socio-économique des familles, le repérage doit avoir lieu le plus tôt possible et faire l'objet d'un traitement spécifique et durable. La CGT préconise l'effectivité du droit à la scolarisation dès 2 ans surtout pour les enfants de milieux défavorisés. L'éducation prioritaire doit être refondée : réduction des effectifs, postes supplémentaires pour mieux suivre les élèves en difficulté, mesures incitatives pour que les enseignants les plus expérimentés soient nommés sur des zones prioritaires. La carte scolaire doit être remise en place sur de larges bassins de formation. La formation et le métier d'enseignant doivent être repensés : il n'est plus possible d'envoyer « au casse pipe » les jeunes enseignants ; la CGT propose de recruter à bac+ 3 puis deux années de formation, prendre le temps de stages en situation avec des professeurs chevronnés, apprendre à travailler en équipe, à développer des pédagogies différenciées, mettre fin à l'emploi précaire. Le temps de service des enseignants doit intégrer les nouvelles missions et être réduit, il faut revaloriser y compris matériellement le métier d'enseignant et penser la mobilité professionnelle. L'autonomie des établissements doit s'inscrire dans le cadre de l'unité du service public : ce n'est pas en faisant des chefs d'établissement des chefs d'entreprise que l'on redonnera confiance aux personnels, aux jeunes, aux familles. Quant au « modus operandi » de la réforme, il est décisif pour une réforme acceptée par la société. Enfin, nous plaçons pour que l'éducation des sens via l'enseignement artistique ne soit plus réduite à la « portion congrue » afin de permettre à toutes et à tous de développer leur imaginaire et leur créativité.

La CGT a voté l'avis.

Sur 180 votants, 155 ont voté pour, 4 ont voté contre et 21 se sont abstenus.